

ARRÊTÉ NO 18-07-2022

ARRÊTÉ MODIFIANT LE PLAN D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL DE BERESFORD NUMÉRO 18-2010

Propriété affectée

Propriété située au 85 rue Kent Lodge et
portant le numéros de cadastre 20311296

ADOPTÉ LE

**PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
VILLE DE BERESFORD**

ARRÊTÉ NUMÉRO 18-07-2022

ARRÊTÉ MODIFIANT LE PLAN MUNICIPAL NUMÉRO 18-2010

En vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur l'urbanisme*, le conseil municipal de Beresford, dûment réuni, adopte ce qui suit :

Article 1

L'arrêté no 18-2010 est modifié en abrogeant l'article 3 et en le remplaçant par ce qui suit :

« 3. Pour l'application du présent arrêté, le territoire de la municipalité est divisé en grandes affectations du sol délimitées sur la carte ci-jointe à l'annexe B et intitulée « Carte du plan d'aménagement municipal de la ville de Beresford » datée du 10 janvier 2011, et modifiée de la façon indiquée sur l'annexe « B-1 » jointe aux présentes et en faisant partie. »

Article 2

La grande affectation du sol du terrain identifié sur la carte placée à l'annexe « B-1 » du présent arrêté est modifiée de « résidentielle » à « commerciale ».

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur conformément à la Loi.

PREMIÈRE LECTURE (par son titre) :

DEUXIÈME LECTURE (par son titre) :

TROISIÈME LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ :

TROISIÈME LECTURE (par son titre) et adoption :

**PROVINCE OF NEW BRUNSWICK
TOWN OF BERESFORD**

BY-LAW NO. 18-07-2022

BY-LAW AMENDING ZONING BY-LAW NUMBER 18-2010

Under authority vested in it by the *Community Planning Act*, the Beresford Town Council enacts as follows:

Section 1

By-Law No. 18-2010 is amended by repealing section 3 and replacing it with the following:

« 3. For the purpose of this by-law, the territory of the municipality is divided into main land uses as delineated on the plan attached as Schedule B entitled « Municipal Development Plan of the Town of Beresford » dated January 10, 2011, and amended by the map attached hereto as Schedule « B-1 » attached hereto and made a part hereof. »

Section 2

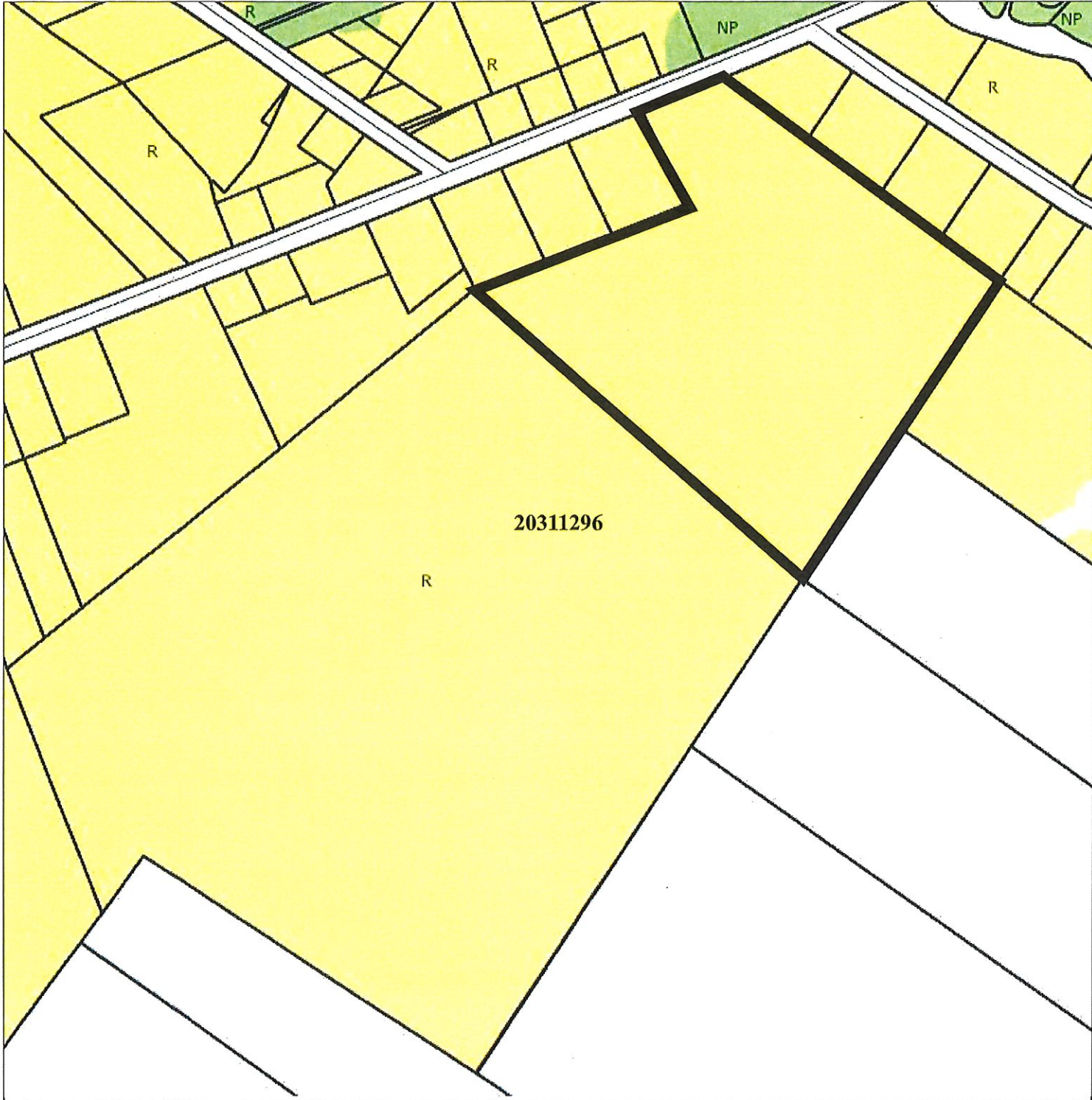
The main land use of the parcel of land which has been identified on the map attached hereto as Schedule "B-1" of this by-law is modified from "Residential" to "Commercial".

Section 3

This by-law is enacted in compliance with the Law.

Edgar Aubé, maire

Marc-André Godin, secrétaire municipal



Annexe B-1 de l'arrêté modifiant
18-07-2022

Légende



Portion du terrain dont
l'affectation du sol est
modifiée

La grande affectation du sol de la portion
de terrain identifié par la légende et
portant le NID 2031296 est modifié
de résidentielle à commerciale

Propriété de: Chalets Chaleur Inc

Dessiné par:
LA COMMISSION DE
SERVICES RÉGIONAUX
CHALEUR